



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 8 MARS 2022 À 19 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 8 mars 2022 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 8 février 2022
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Santé durable
 - 5.1.1 Projet de complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.1.1.1 État de situation
 - 5.1.1.2 Contribution du milieu municipal
 - 5.1.2 Signature innovation – Appel de projets
 - 5.2 Dossier éolien
 - 5.3 Adoption du règlement n° 2022-106 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny

2022-03-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.4 Ressources humaines
- 5.5 Motion de félicitations au directeur du poste, Sergent Daniel Fortin, pour ses 38 années de services
- 5.6 Poste de la SQ
 - 5.6.1 Entretien ménager – Nouveau contrat
- 5.7 Fonds COVID
 - 5.7.1 Date limite
 - 5.7.2 Orientation
 - 5.7.3 Proposition de répartition et projets
 - 5.7.4 Demande du Club Lavironde
- 5.8 Dossier Service de garde et développement
- 5.9 Marketing territorial
 - 5.9.1 Promotion
 - 5.9.2 Site Web
 - 5.9.3 Manque de logements
 - 5.9.3.1 Nouveau programme de la SHQ
 - 5.9.3.2 Comité de travail
- 5.10 Mission en France et recrutement
 - 5.10.1 CCPN
 - 5.10.2 La Martinique
- 5.11 Nomination de Mme Sophie Boucher en remplacement de M. Martin Turgeon sur le comité responsable du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) révisé
- 5.12 Transfert de 5000 emplois
- 5.13 Immigration
 - 5.13.1 Dépôt – Programme d'appui aux collectivités (PAC)
 - 5.13.2 FQM – Accueillir en français
- 5.14 Sécurité incendie
- 5.15 Eau potable - Extension
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny - Agrandissement de la zone Rb-128 à même la zone CcM-28
 - 6.1.2 Ville de Montmagny Ajout de l'usage « Habitation unifamiliale isolée » dans la zone Rd-13
 - 6.1.3 Ville de Montmagny Ajout de l'usage « Équipement public communautaire » à la zone Rd-9
 - 6.2 Fonds Proximité
 - 6.3 Fonds région ruralité Volet 2
 - 6.4 Ressources humaines - Inspection et support en urbanisme
 - 6.5 Agent de développement en agroalimentaire
 - 6.6 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
 - 6.7 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 MELLC – Conseiller en environnement – Relations avec le milieu
 - 7.2 Ukraine
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de février 2022
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 3 mars 2022
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

6534

2022-03-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 février 2022 soit adopté avec la correction suivante :

1. Au point 5.5, le 7^e paragraphe suivant :

« CONSIDÉRANT que le comité réalise actuellement des consultations auprès du milieu scolaire afin de définir les orientations du Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation et **qu'ici** la fin avril, il sera en mesure de présenter les orientations retenues ainsi que les paramètres de l'accès au Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation; ».

On doit plutôt lire :

« CONSIDÉRANT que le comité réalise actuellement des consultations auprès du milieu scolaire afin de définir les orientations du Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation et **d'ici** la fin avril, il sera en mesure de présenter les orientations retenues ainsi que les paramètres de l'accès au Fonds Jeunesse-Environnement-Innovation; ».

ADOPTÉ

4. **RENCONTRE**

Les deux prochaines rencontres avec des invités sont prévues en avril : UPA et projet en lien avec l'industrie du bois.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

5.1 **SANTÉ DURABLE**

5.1.1 PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.1.1.1 **État de situation**

Des rencontres hebdomadaires ont lieu afin de réécrire le projet, à partir des informations déjà disponibles, et aussi des travaux en cours via les deux firmes (L'Escabeau et Bilodeau).

L'échéance demandée pour le dépôt du projet par notre députée est le 31 mars 2022.

5.1.1.2 **Contribution du milieu municipal**

- CONSIDÉRANT le projet de complexe culturel et sportif en santé durable issu de la concertation avec les organismes partenaires de la région;
- CONSIDÉRANT que ce projet est l'outil principal de la nouvelle Signature innovation en santé durable de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT le volet 1 (culture) et le volet 2 (sport) de ce projet qui pourrait se réaliser par phase, mais dans une perspective de globalité et que cette globalité est nécessaire en ce qui concerne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

les commanditaires (somme actuellement amassée de 2,5M\$ sur un potentiel de 5M\$), mais aussi pour la réalisation de l'aspect communautaire important dans le concept en santé durable;

- CONSIDÉRANT les scénarios préparés afin de démontrer l'implication financière de la région en considérant des programmes existants (PAFIRS et PQI);
- CONSIDÉRANT également qu'avec la révision des coûts (post pandémie), le projet global est passé de 43M\$ à 56,8M\$;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet important visant à « changer les choses » en ce qui concerne nos statistiques en santé peu enviables et aussi pour l'attractivité de notre milieu;
- CONSIDÉRANT des comparables de projets réalisés ailleurs au Québec qui démontrent que les milieux ruraux, compte tenu des conditions équivalentes relativement aux programmes, doivent consentir un effort fiscal très important afin de doter le milieu d'infrastructures innovantes, modernes et compétitives, ce qui tend à appauvrir davantage les milieux ruraux ou carrément qui empêche les milieux ruraux de se doter de telles infrastructures attractives, ce qui accentue encore plus le déclin des milieux ruraux à demeurer compétitifs;
- CONSIDÉRANT que l'enjeu des infrastructures modernes dans les milieux ruraux est le même que le déploiement d'Internet haute vitesse dans les communautés rurales : avant la reconnaissance de ce service prioritaire par le gouvernement du Québec, les milieux ruraux devaient travailler à investir des millions de dollars, c'est-à-dire plus de 10M\$ selon une étude réalisée en 2018 par la MRC, en collaboration avec quatre autres MRC limitrophes, ce qui contribuait à creuser l'écart entre les grandes agglomérations et les milieux ruraux en termes d'investissements et d'attractivité;
- CONSIDÉRANT la mobilisation historique du milieu pour ce projet structurant;

2022-03-03

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long elle était reproduite.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny retienne le scénario suivant qui confirme une

6536



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

contribution du milieu de 7,665M\$ (soit 4.665M\$ des municipalités et 3M\$ de la communauté d'affaires) pour le projet de complexe culturel et sportif en santé durable:

SCÉNARIO 2 (PQI-ENTRETIEN 50%)		
ESTIMATION FÉVRIER 2022 (conditions du PQI, avec entretien à 50%)		
	Montant	Pourcent. Investissement
Programme G. du Québec (équivalent PQI)	30 661 600 \$	80%
Emprunt à LT - Municipalités	4 689 400 \$	12%
Levée de fonds	3 000 000 \$	8%
TOTAL	38 327 000 \$	100%

ADOPTÉ

5.1.1.3 Signature innovation – Appel de projets

Le premier appel de projets pour les treize municipalités rurales a été lancé le 1^{er} mars dernier.

Premier appel de projets majeur en santé durable pour le milieu !

La MRC de Montmagny lance un appel de projets ciblé doté d'une enveloppe de 700 000 \$ visant à développer et à améliorer les infrastructures sportives, culturelles et récréatives dans ses 13 municipalités rurales. En août dernier, la MRC de Montmagny devenait la première MRC du Québec à dévoiler son projet de « Signature innovation en santé durable » par le biais du Fonds régions ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. L'enveloppe budgétaire totalisant 1,4M\$ permettra d'opérationnaliser la santé durable sur son territoire.

Les organismes admissibles sont les suivants :

- Organismes municipaux et communautés autochtones;
- Entreprises privées et d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier;
- Coopératives, à l'exception des coopératives du secteur financier;
- Organismes légalement constitués à but non lucratif;
- Organismes des réseaux de l'éducation;
- Personnes morales souhaitant démarrer une entreprise.

Cependant, l'organisme souhaitant déposer doit avoir l'appui de la municipalité dans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

laquelle le projet se concrétisera. **Les organismes admissibles souhaitant déposer un projet ont jusqu'au 6 mai 2022** pour profiter du premier comité d'analyse. Un autre comité viendra cependant en octobre 2022. Pour toute information supplémentaire, les organismes sont invités à se rendre au lien suivant: <https://www.montmagny.com/services-aux-citoyens/signature-innovation/>. Les documents nécessaires au dépôt de projets se trouvent également sur le site Web précédemment mentionné.

À noter que la Ville de Montmagny ne sera pas admissible à cette enveloppe considérant que la MRC de Montmagny travaille son projet de complexe culturel et sportif en santé durable, constituant l'outil principal de développement de la santé durable à l'échelle régionale et visant une meilleure accessibilité à sa population à des infrastructures sportives, culturelles et communautaires. La volonté première de la MRC est de développer et d'améliorer les infrastructures sur l'entièreté de son territoire afin de créer un écosystème opérationnel en santé durable dans ses municipalités rurales et ainsi développer d'autres projets en santé durable venant soutenir le projet de complexe culturel et sportif.

« La Signature innovation en santé durable est un positionnement unique et appelé à mieux desservir nos citoyens. Développer et améliorer les infrastructures sur notre territoire est une priorité pour la MRC de Montmagny. Je suis heureuse aujourd'hui de l'annonce de cet appel à projets ciblé, une étape de plus venant également soutenir le projet du complexe culturel et sportif en santé durable. » disait Mme Jocelyne Caron, préfet de la MRC de Montmagny.

Plan action en santé durable

La MRC de Montmagny a travaillé de concert avec plusieurs partenaires, dont la firme Votepour.ca pour la tenue de plusieurs consultations publiques sur son territoire dans les municipalités ainsi que dans ses écoles secondaires, dans l'élaboration de son plan d'action en santé durable. Celui-ci a été adopté en novembre 2021 et est maintenant disponible sur le site Web de la MRC. Ce plan d'action comporte les cinq axes suivants :

- Environnement et écosystèmes;
- Santé et bien-être (santé physique, mentale et sociale);
- Sécurité alimentaire;
- Éducation et jeunesse;
- Sports et culture.

Chacun des axes se décline en différents objectifs et sous-objectifs.

« Je suis fière de constater la progression de l'initiative de la MRC. Ce premier appel de projets témoigne des différentes étapes parcourues depuis la naissance de cette idée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

et de l'importance des investissements de notre gouvernement pour faire émerger des créneaux novateurs et distinctifs dans les MRC. J'invite donc les promoteurs à déposer leur demande pour améliorer la santé durable dans leur communauté. » Mme Marie-Eve Proulx, députée de Côte-du-Sud, au nom de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le conseil des maires souligne la qualité de la démarche effectuée par le personnel de la MRC de Montmagny en ce qui concerne la Signature innovation en santé durable.

5.2 DOSSIER ÉOLIEN

Un résumé des enjeux a été acheminé à toutes les municipalités.

Un tour de table est effectué afin de connaître le positionnement des municipalités locales pour donner suite à la présentation faite en février dernier.

5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2022-106 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MONTMAGNY

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte le règlement n° 2022-106 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny.

ADOPTÉ

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY**

RÈGLEMENT N° 2012-106

RÈGLEMENT N° 2012-106 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MONTMAGNY

Avis de motion :	18 janvier 2022
Adoption :	8 mars 2022
Approbation du MAMR :	N/A
Publication :	16 mars 2022

- ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la MRC de Montmagny.
- ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;



No de résolution
ou annotation
2022-03-04

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- ATTENDU QU'un avis de motion a été donné.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1 – TITRE

Le titre du présent code est *Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Montmagny.*

ARTICLE 2 – APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la MRC de Montmagny.

ARTICLE 3 – BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la MRC;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 – VALEURS DE LA MRC

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la MRC, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect et la civilité envers les autres employés, les élus de la MRC et les citoyens

Tout employé favorise le respect et la civilité dans les relations humaines. Il a droit à ceux-ci et agit avec respect et civilité envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4) La loyauté envers la MRC

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.

5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la MRC

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect et la civilité, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 – RÈGLES DE CONDUITE

5.1 – Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la MRC.

5.2 Obligations suite à la fin de son emploi

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. la directrice générale ou le directeur général et son adjointe ou adjoint;
2. la greffière-trésorière ou le greffier-trésorier et son adjointe ou adjoint;
3. la trésorière ou le trésorier et son adjointe ou adjoint;
4. la greffière ou le greffier et son adjointe ou adjoint;
5. tout autre employée ou employé désigné par le conseil de la municipalité;

d'occuper un poste d'administratrice ou d'administrateur ou de dirigeante ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte qu'elle-même ou lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employée ou d'employé de la municipalité.

5.3 – Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.4 – Conflits d'intérêts

5.4.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.4.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.4.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

5.4.4 Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.5 – Utilisation des ressources de la MRC

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la MRC à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.6 - Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.7 – Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la MRC.

5.8 - Annonce lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tout employée ou employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 6 – MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat.

Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le préfet.

ARTICLE 7 – MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la MRC et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ARTICLE 8 – AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 9 - REMPLACEMENT

Le présent Règlement abroge et remplace le Règlement 2012-77 tel que modifié par le règlement 2016-86.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Mme Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

5.4 RESSOURCES HUMAINES

Nous sommes à l'étape des analyses de tests (faites par le CARE). Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de faire une recommandation.

5.5 MOTION DE FÉLICITATIONS AU DIRECTEUR DU POSTE, SERGENT DANIEL FORTIN, POUR SES 38 ANNÉES DE SERVICES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny souligne les 38 années de services en sécurité publique du Sergent Daniel Fortin, actuel directeur du poste de la SQ de Montmagny, à servir la communauté de la MRC.

QU'une lettre de félicitations lui soit expédiée afin de lui témoigner l'appréciation des ses services auprès de la population de notre MRC et qu'on lui souhaite également d'autres belles années pour le bénéfice des citoyens.

ADOPTÉ

5.6 POSTE DE LA SQ

5.6.1 ENTRETIEN MÉNAGER – NOUVEAU CONTRAT

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Ben-Son qui fait l'entretien ménager au poste de la SQ 7j/7 depuis plus de 10 ans nous a informé de son intention de ne pas renouveler le contrat;
- CONSIDÉRANT que la firme Entretien ménager Élie-Kate Pelletier-Vézina propose de prendre le relai du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX

2022-03-05

2022-03-06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de l'entreprise Élie-Kate Pelletier-Vézina pour l'entretien ménager du poste de la SQ au tarif mensuel de 1 580 \$, plus les taxes, (ou 18 960 \$, plus les taxes, pour l'année) pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023.

ADOPTÉ

5.7 FONDS COVID

5.7.1 DATE LIMITE

La MRC de Montmagny a reçu une aide financière de 794 505 \$ afin de pallier aux effets de la COVID et également de considérer les technologies qui ont été nécessaires durant la pandémie.

Il n'y a pas de critères d'utilisation déterminés de façon précises si ce n'est que ça doit avoir un lien avec les impacts de la COVID.

La MRC de Montmagny doit également rendre disponible les informations sur l'utilisation de ce fonds.

5.7.2 ORIENTATION

On propose d'identifier des secteurs ayant eu des impacts négatifs (et positifs également, mais qui ont généré des besoins criants).

5.7.3 PROPOSITION DE RÉPARTITION ET PROJETS

CONSIDÉRANT la proposition de répartition suivante de la somme de 794 505 \$:

Besoins de la MRC : informatique (serveur, sécurité, équipements, etc.) et opérationnel (pour les employés : séparateurs, murs, équipement, etc.). Migration Office 365, courriels, etc.	300 000 \$
Archivage (MRC et aide aux municipalités)	100 000 \$
Impact sur les entreprises : importance d'être Web et de pouvoir faire du commerce électronique (on précise que la SDÉ a fait un rapport de la situation et propose un projet afin d'aider les commerçants à prendre ce virage)	100 000 \$
Les jeunes : diminution ou abandon des sports. Prioriser l'éducation et la persévérance scolaire	150 000 \$
Positionnement du milieu	144 505 \$

2022-03-07A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte ladite proposition afin de supporter le développement du milieu suite à la pandémie vécue de mars 2020 à mars 2022.

ADOPTÉ

5.7.4 DEMANDE DU CLUB LAVIRONDE

- CONSIDÉRANT la demande du Club Lavironde pour l'achat d'équipements visant le développement des athlètes du club d'athlétisme;
- CONSIDÉRANT que le club a l'opportunité d'être l'hôte des sélections régionales pour les Jeux du Québec, et ce, pour les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale et que cet événement, qui se tiendra le 25 juin prochain, sera une belle vitrine pour le club, mais aussi une première belle occasion de faire rayonner notre région sur la scène de l'athlétisme depuis les années 80;
- CONSIDÉRANT que le positionnement du Club Lavironde permettra de travailler à positionner la région au niveau provincial puisqu'à part le PEPS, Montmagny est la seule piste de course sur une surface synthétique dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT également que le niveau compétitif et la renommée du club représente une discipline qui pourrait permettre une concentration en athlétisme dès septembre 2022 (une lettre fait état de cette intention entre l'organisation et la direction de l'École Casault);
- CONSIDÉRANT que les équipements datent des années 70-80 et qu'ils sont dépassés et dangereux (par exemple, risque d'empalement avec les perches);

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise une aide financière de 68 000 \$ au Club Lavironde pour l'achat de 68 000 \$ d'équipements visant l'entraînement des jeunes et le positionnement de la région.

QU'un protocole soit signé afin d'octroyer l'aide financière à partir du fonds COVID reçu par la MRC du MAMH.

ADOPTÉ

5.8 DOSSIER SERVICE DE GARDE ET DÉVELOPPEMENT

- CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un CPE au sud du territoire, notamment parce que les études sont très claires sur l'importance de débiter, dès la petite enfance, l'acquisition de compétences favorisant l'apprentissage, dans les milieux très dévitalisés. Cela dans le but de donner « l'égalité des chances » aux jeunes;

6545

2022-03-07



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que ce positionnement est aussi en lien avec la Signature innovation en santé durable;
- CONSIDÉRANT que le projet avec la santé et les espaces excédentaires, compte tenu des impacts de la COVID et de l'absence du président-directeur général M. Daniel Paré, le projet stagne et que le milieu a pris la décision de « cibler » un autre local afin de faire avancer le projet;
- CONSIDÉRANT que suite à une rencontre, les quatre maires du sud du territoire ont convenu de travailler ensemble;
- CONSIDÉRANT que le Centre d'aide aux entreprises Montmagny-L'Islet a confirmé la possibilité d'une aide financière pour la préparation du projet : étude pour les plans préliminaires et pour l'argumentaire;

2022-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny réserve une somme de 5 000 \$ du FRR pour le projet de CPE au sud du territoire.

ADOPTÉ

Les quatre municipalités du centre du territoire travaillent également un projet de service de garde. On précise que c'est un service selon une formule coopérative qui est actuellement regardée. C'est un modèle qui ne fait pas appel aux compétences des bureaux coordonnateurs de la région, mais qui requiert la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL). Actuellement, la MRC est en discussion avec des bureaux coordonnateurs.

5.9 MARKETING TERRITORIAL

5.9.1 PROMOTION

- CONSIDÉRANT la démarche de marketing territorial débutée en 2021 et le positionnement retenu et présenté aux membres du Conseil de la MRC;
- CONSIDÉRANT les quatre capsules qui sont en préparation, mais dont le lancement ne se fera pas avant juin ou septembre 2022, compte tenu de la rareté immobilière;

2022-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la préparation de quatre capsules Web préparées en tenant compte de la stratégie retenue pour le positionnement de la région.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2022-03-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9.2 SITE WEB

- CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de trois fournisseurs;
- CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues;
- CONSIDÉRANT l'analyse comparative suite à la rencontre des deux fournisseurs pour la présentation de leur proposition;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de Base 132 au montant de 18 922.50 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.9.3 MANQUE DE LOGEMENTS

5.9.3.1 Nouveau programme de la SHQ

Le programme a été lancé le 1^{er} mars dernier.

Il nous reste quelques informations à obtenir sur les critères, notamment les revenus des familles admissibles.

Pour les logements abordables (et subvention), les municipalités doivent également contribuer et les promoteurs privés doivent également se qualifier (l'expertise est un critère alors une entreprise ne peut s'improviser promoteur selon ce programme). Les OBNL aussi sont admissibles et l'expertise est également un critère de dépôt de projet.

5.9.3.2 Comité de travail

Compte tenu du manque de logements qui devient de plus en plus criant, on travaille à trouver une ressource qui pourrait nous accompagner dans ce dossier afin de pouvoir créer un comité de travail.

Les membres suivants du conseil sont intéressés à siéger au comité de travail :

- Mme Chantale Côté;
- M. Louis Lachance;
- M. Donald Gilbert;
- M. Alain Talbot.

5.10 MISSION EN FRANCE ET RECRUTEMENT

Deux missions visant à accueillir des jeunes sont en préparation avec la France.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.10.1 CCPN

Avec la Communauté des Communes du Pays de Nay, on travaille avec la Mission locale, qui est un équivalent du CJE de la MRC de Montmagny, c'est-à-dire qu'ils travaillent avec une clientèle de 18-35 ans.

En France, plusieurs jeunes « se cherchent » par rapport à leur avenir professionnel et ils viendraient au Québec pour occuper un premier emploi. Il s'agit d'emplois non spécialisés car les jeunes de la Mission locale n'ont pas nécessairement complété une formation. Ces jeunes pourraient occuper des emplois dans les restaurants, épiceries ou comme manœuvres non spécialisés dans les industries. En mai, nous allons donc accueillir une délégation de la France qui va rencontrer des entreprises d'ici qui pourraient embaucher les jeunes pour des séjours de 3 mois et plus dans des emplois non spécialisés.

En juin, la MRC, avec la collaboration du CJE, qui a obtenu une aide de l'organisme LOJIQ pour les frais de transport et d'hébergement, ira en mission en France avec quelques jeunes du milieu (5) et Mme Lola Vidal.

5.10.2 LA MARTINIQUE

Avec la Martinique, ce sont principalement des emplois dans le domaine du tourisme, de la restauration scolaire et des jeunes professionnels pour un premier emploi (infirmière, conseiller financier, etc.). Le taux de chômage étant de 25 %, ce sont les jeunes qui écopent principalement.

La Martinique souhaiterait à l'automne recevoir la MRC de Montmagny (quelques élus) afin que politiquement, le partenariat puisse s'actualiser de leur côté.

5.11 NOMINATION DE MME SOPHIE BOUCHER EN REMPLACEMENT DE M. MARTIN TURGEON SUR LE COMITÉ RESPONSABLE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRCI) RÉVISÉ

- CONSIDÉRANT que le comité de révision du schéma de couverture en sécurité incendie est formée de :
 - 4 élus;
 - 2 directeurs généraux;
 - 2 directeurs incendie;
 - et d'office, le coordonnateur et le directeur incendie de la Ville de Montmagny.
- CONSIDÉRANT le départ de M. Martin Turgeon, directeur général de Berthier-sur-Mer;
- CONSIDÉRANT que Mme Sophie Boucher, directrice générale de Cap-Saint-Ignace, a signifié son intérêt;

2022-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

6548



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

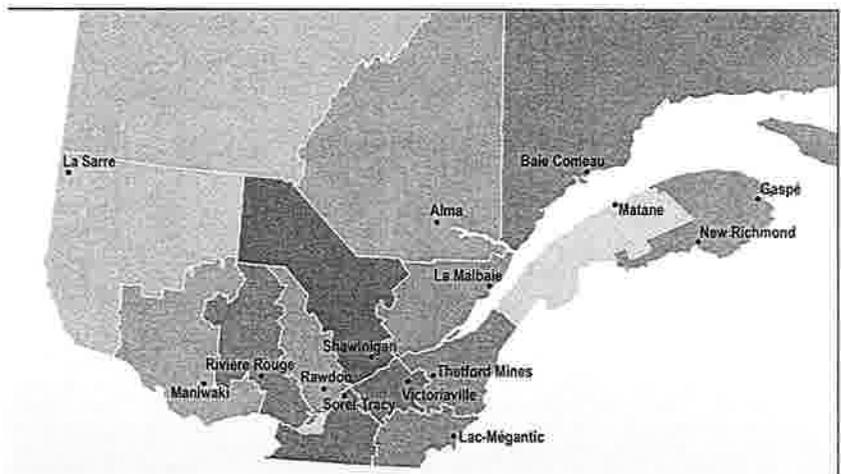
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Sophie Boucher, directrice générale de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, soit nommée au sein du comité de travail du SCRSI révisé en remplacement de M. Martin Turgeon.

ADOPTÉ

5.12 TRANSFERT DE 5000 EMPLOIS

Le plan gouvernemental de régionalisation (transfert de 5000 emplois) est en pièce jointe. Voici la carte des villes concernées :



L'indice de vitalité a servi de critères :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/2018/municipalites_region_12.pdf

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/2018/municipalites_region_12.pdf

Comme on peut le constater sur la carte, il y a une ville de retenue par MRC et en Chaudière-Appalaches, c'est Thetford Mines qui a été retenue.

5.13 IMMIGRATION

5.13.1 DÉPÔT - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN

APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'appui aux collectivités » du MIFI pour une somme de 990 643 \$, via une entente sectorielle pour une somme de 247 660 \$ et que la directrice générale soit la signataire de la convention d'aide financière.

ADOPTÉ

2022-03-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.13.2 FQM – ACCUEILLIR EN FRANÇAIS

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est à développer des partenariats avec des pays francophiles ayant des ententes bilatérales pour l'accueil de stagiaires, PVTistes et Jeunes Pro, et ce, en Amérique latine et en Europe;
- CONSIDÉRANT l'importance de préparer ces futurs travailleurs/citoyens à la culture québécoise avant leur arrivée dans notre MRC;
- CONSIDÉRANT le caractère innovant du projet qui fait en sorte de ne cadrer dans aucun programme gouvernemental;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la FQM pour un projet innovant dans le cadre de l'appel de projets « Accueillir en français » pour une somme de 5 000 \$.

ADOPTÉ

5.14 SÉCURITÉ INCENDIE

5.14.1 MISE EN COMMUN

Une rencontre a eu lieu avec le directeur incendie de la Ville de Montmagny ainsi que le coordonnateur incendie de la MRC concernant le dossier de mise en commun. L'objectif étant de définir un modèle de gestion de services compte tenu des défis actuels et à venir (manque de relève, formation, etc.).

La priorité actuelle de la Ville de Montmagny est la mise en commun du service de prévention à l'échelle régionale.

Le projet de mise en commun au niveau des services est reporté en septembre et pourra se faire si la ville est disposée à travailler le modèle avec la MRC.

5.14.2 RAPPORT ANNUEL

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021, préparé avec la collaboration des municipalités locales qui doivent également transmettre leur rapport en lien avec le SCRSI, soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

2022-03-14

2022-03-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.15 EAU POTABLE - EXTENSION

CONSIDÉRANT que le projet d'eau potable a connu certains retards et qu'il est nécessaire de faire une demande de prolongation au 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à faire une demande de prolongement du projet du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ

2022-03-16

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rb-128 À MÊME LA ZONE CcM-28

Secteur : Boulevard Taché Est et rue du Régiment

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification réglementaire visant à agrandir la zone Rb-128 à même la CcM-28 qui sera ainsi supprimée.

QUE cette modification est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire ainsi qu'aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

2022-03-17

6.1.2 VILLE DE MONTMAGNY – AJOUT DE L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE » DANS LA ZONE Rd-13

Secteur : Avenue Sainte-Brigitte Sud

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification réglementaire visant à ajouter l'usage « Habitation unifamiliale isolée » aux usages permis à l'intérieur de la zone Rd-13.

QUE cette modification est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire ainsi qu'aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

2022-03-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.1.3 VILLE DE MONTMAGNY – AJOUT DE L'USAGE « ÉQUIPEMENT PUBLIC COMMUNAUTAIRE » DANS LA ZONE Rd-9

Secteur : Rue des Meuniers

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification réglementaire visant à ajouter l'usage « Équipement public communautaire » à la zone Rd-9.

QUE cette modification est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire ainsi qu'aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

2022-03-19

6.2 FONDS PROXIMITÉ

Le Comité de suivi du Pacte rural, responsable de l'analyse des projets déposés au Fonds de proximité Chaudière-Appalaches, évaluera les projets déposés à la MRC dans le cadre de ce programme en après-midi le 8 mars prochain.

Voici les résolutions qui seront soumises si les projets font l'objet d'une recommandation du comité :

Promoteur : Magasin de l'Isle, coopérative

Titre : Assurer l'approvisionnement et la pérennité du magasin de l'Isle

Montant total :	50 585 \$
Montant demandé à Proximité:	25 292 \$
Contribution du promoteur :	20 293 \$
(FRR volet 2 contribution attendue):	5 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet « Assurer l'approvisionnement et la pérennité du magasin de l'Isle » soit déposé au programme d'aide financière Fonds Proximité de la région Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

2022-03-20

FONDS PROXIMITÉ – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

Promoteur : Marché Ste-Lucie

Projet : « Espace lunch et coin cuisine »

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2022-03-21

6552



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le projet « Espace lunch et coin cuisine » d'un montant de 3 507 \$ soit déposé au programme d'aide financière Fonds Proximité de la région Chaudière-Appalaches pour un investissement total de 7 015 \$.

ADOPTÉ

6.3 FONDS RÉGION RURALITÉ VOLET 2 – VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

Le Comité de suivi du Pacte rural, responsable de l'analyse des projets déposés au fonds FRR volet 2, a évalué les projets déposés à la MRC dans le cadre de ce programme et recommande leur acceptation au conseil des maires.

Promoteur : Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean

Projet : # 18030-2022-03-1 « Élaboration du carnet de santé du lac Jally pour la protection de l'environnement »

2022-03-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 6 275 \$ à l'Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local attribué au territoire de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, pour l'élaboration du carnet de santé du lac Jally, un projet totalisant des investissements de 9 045 \$.

ADOPTÉ

FONDS RÉGION RURALITÉ VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

Promoteur : Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Projet : # 18035-2022-03-2 « Des jeux extérieurs pour la motricité fine et globale pour les enfants »

2022-03-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 20 000 \$ à la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 27 500 \$.

ADOPTÉ

FONDS RÉGION RURALITÉ VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET LOCAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

Promoteur : Magasin de l'Isle

Projet : # 18070-2022-03-3 « Assurer l'approvisionnement et la pérennité du Magasin de l'Isle »



2022-03-24
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 5 000 \$ au Magasin de l'Isle via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet local, attribué au territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, pour réaliser le projet totalisant un investissement de 50 585 \$.

QUE le projet « Assurer l'approvisionnement et la pérennité du Magasin de l'Isle » d'un montant de 20 293 \$ soit déposé au programme d'aide financière Fonds Proximité de la région Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

Promoteur : Municipalité de Lac-Frontière

Projet : # 18010-2022-03-4 « Amélioration et animation de L'Ôtel »

2022-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 49 512 \$ à la Municipalité de Lac-Frontière via le FRR volet 2 (Pacte rural) volet local, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 61 890 \$.

ADOPTÉ

FONDS RÉGION RURALITÉ VOLET 2 (PACTE RURAL) – VOLET RÉGIONAL – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SUIVI

Promoteur : Municipalité de Lac-Frontière, en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard et le Comité de protection du lac Frontière

Projet : # REG-2022-03-01 « Maintien d'un lac sécuritaire et en santé - Phase 1 »

2022-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 12 745 \$ à la Municipalité de Lac-Frontière via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 15 931 \$.

ADOPTÉ

Promoteur : École primaire de la Colline (Saint-Paul-de-Montminy, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud)



No de résolution
ou annotation

2022-03-27

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Projet : # REG-2022-03-02 Aménagement de la cour de l'École primaire de la Colline »

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 50 000 \$ à l'École primaire de la Colline via le FRR volet 2 (Pacte rural), volet régional, pour l'élaboration du projet d'aménagement de la cour d'école et du terrain de soccer totalisant des investissements de 394 636,50 \$.

ADOPTÉ

6.4 RESSOURCES HUMAINES – INSPECTION ET SUPPORT EN URBANISME

Nous avons été avisés en janvier du départ de l'inspecteur en urbanisme qui assumait le service pour les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

La ressource à la MRC identifiée pour assumer temporairement le remplacement de l'inspecteur nous a avisés la semaine dernière que lui aussi nous quittait. En plus, cette ressource assumait le rôle d'inspecteur en urbanisme de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

Deux postes sont donc ouverts à la MRC, soit un responsable de l'inspection et des dossiers d'urbanisme pour 3 à 4 municipalités et un conseiller en urbanisme pour soutenir les municipalités et inspecteurs.

Donc jusqu'à la fin mars : M. Charles Lessard et Mme Lili Tanguay se partageront les dossiers pour les municipalités orphelines en espérant dans un contexte de rareté de main-d'œuvre spécialisée, pouvoir trouver des ressources intéressées et compétentes d'ici la fin mars.

6.5 AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT EN AGROALIMENTAIRE

Considérant que la MRC de Montmagny s'est vue octroyée une aide financière par le ministère de l'Agriculture (MAPAQ) pour développer un service d'accompagnement pour les entreprises en agroalimentaire, nous sommes à la recherche d'un(e) agent(e) pour soutenir le développement des entreprises et aussi faire suite au programme L'Arterre.

Pour l'instant, divers projets en agriculture nous permettent de soutenir les entreprises indirectement, mais si une ressource compétente était trouvée, on pourrait attirer ces ressources à des divers projets en attente ou accélérer la réalisation de projets.

6.6 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

L'équipe mandatée pour analyser les caractéristiques des milieux humides des MRC de Chaudière-Appalaches a demandé au Service



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

de l'aménagement de vérifier la justesse de leur évaluation des milieux humides en relation avec nos priorités formulées.

- Bassin de la rivière Morigeau : Protection de la prise d'eau de surface des municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Bassin de la rivière des Perdrix : Protection de la prise d'eau de surface de la Ville de Montmagny
- Bassin de la rivière Daaquam : Limitation des inondations
- Bassin de la rivière du Sud : Limitation des inondations
- Bassin de la rivière Noire-Nord-Ouest : Limitation des inondations et ralentissement de l'eutrophisation du lac Frontière

Le travail du comité PRMHH sera présenté le 26 avril 2022 aux acteurs et élus de la MRC. À cette occasion, nous pourrions commenter les sites retenus et envisager les mesures de protection qui devraient être accordées aux milieux humides selon la fonction qu'ils ont à jouer (approvisionnement, retenue de l'eau, filtre de l'eau, milieu faunique, etc.).

6.7 PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a publié un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la réception et le tri des matières recyclables (collecte sélective);
- CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission :



PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS COLLECTE SÉLECTIVE 24 janvier 2022 - 10h

Nom du soumissionnaire	Adresse	Prix sans taxes	Prix avec taxes
Les Concessionnaires du Cap Inc.	955, Rte du Petit Cap St-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 000 050	1 140 305,19

(sans taxes)
Option 2
7/2 250,9

Nom des témoins ayant assisté à l'ouverture des soumissions :

Yvonne-Françoise Bellavance
Hélène Huet

Signature : [Signature]

Date : 24 janvier 2022

- CONSIDÉRANT que le prix à la tonne, en 2021-2022, était de 176 \$ et que les prix soumis pour l'option 1 (avec transbordement), sont de :

- . le prix soumis pour 2022 est : 165 \$;
- . le prix soumis pour 2023 est : 167 \$;
- . le prix soumis pour 2024 est : 169 \$.



2022-03-28

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la soumission de Les Concassés du Cap inc. pour la période du 17 avril 2022 au 31 décembre 2024, soit une période de 2 ans et 9 mois, pour l'option 1 au coût estimé de 1 009 250 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

6.8 PROJETS RÉGIONAUX

A) PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est l'organisme délégataire désigné pour la gestion du programme d'aménagement durable des forêts de la région Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que divers projets (acquisitions de connaissances, de maintien et d'amélioration de chemins multiresources et de soutien à l'organisation d'activités visant à favoriser l'aménagement durable des forêts et de la mise en valeur de la ressource forestière) ont été déposés par les partenaires et jugés admissibles par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- CONSIDÉRANT que tous les projets de l'exercice 2021-2022 sont inscrits à l'annexe 5 du Registre annuel des projets (Formulaire du PADF) et que celui-ci a été déposé au conseil de la MRC de Montmagny pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme le financement via le Programme d'aménagement durable des Forêts de tous les projets inscrits à l'annexe 5 du registre annuel des projets pour l'année 2021-2022 du PADF.

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer les ententes de financement avec les promoteurs de projets selon la description présentée à l'annexe 5 du registre annuel de projets 2021-2022.

QUE la MRC de Montmagny fasse parvenir au MFFP, le rapport 2021-2022 et ses annexes présentant la répartition budgétaire, les actions et le registre de projets.

ADOPTÉ

B) RENDEZ-VOUS CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le 3 juin 2022, le territoire des MRC de Montmagny et L'Islet accueillera des élus de toute la région Chaudière-Appalaches

2022-03-29



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

afin de présenter diverses réalisations de projets visant l'amélioration des milieux de vie.

Les projets sélectionnés par le comité organisateur formé de directeurs généraux et d'intervenants en développement de la région et qui feront l'objet de visites et de courtes présentations sont :

Accueil : Centre communautaire de Montmagny

Parcours A :

- L'animation du cœur du Village de Cap-Saint-Ignace
- L'adaptation et le développement agricole à L'Islet
- Le développement culturel à Saint-Jean-Port-Joli

Parcours B :

- La revitalisation et l'animation d'un cœur de ville à Montmagny
- Le développement d'un CPE à Saint-François
- La planification et la réorganisation d'un village en croissance à Berthier

Il est important de réserver cette date à votre agenda afin de participer à cette journée où la MRC est l'hôte des élus de la région.

7. CORRESPONDANCE

7.1 MELLC – CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT – RELATIONS AVEC LE MILIEU

Pour information, dépôt de la lettre concernant nouveau conseiller en environnement.

7.2 UKRAINE

- CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;
- CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a, ce faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;
- CONSIDÉRANT qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;
- CONSIDÉRANT que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;
- CONSIDÉRANT la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;
- CONSIDÉRANT la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;
- CONSIDÉRANT les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple



No de résolution
ou annotation

2022-03-30

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

QUE la MRC joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

QUE la MRC demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

QUE la MRC invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

QUE la MRC déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉ

8. **FINANCES**

8.1 **COMPTES DE FÉVRIER 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2022 soit acceptée.

ADOPTÉ

2022-03-31



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

9 mars 2022

Liste des paiements émis (du 2022-02-03 au 2022-03-02)

Détaillée par No déboursés

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200009 (I)	10535		2022-02-15	390	LES SERVICES BEN-SON S E	ENTRETIEN MÉNAGER POSTE S	908,30 \$
202200010 (I)	10536		2022-02-28	390	LES SERVICES BEN-SON S E	ENTRETIEN MÉNAGER POSTE S	908,30 \$
202200137 (I)			2022-02-03	32	CORP. DEV. ECONOMIQUE M	ENTENTE MRC-CDEMM PART RE	5 623,71 \$
202200138 (I)			2022-02-03	119	MRC DE BELLECHASSE	SERVICE INTERNET 2021	7 011,07 \$
202200139 (I)			2022-02-03	427	SOC. DÉVELOPP. ÉCONOM.	CONTRIBUTION EXCÉD. TOURIS	5 480,00 \$
202200140 (I)			2022-02-03	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	PROJET ÉVEIL MUSICAL SUD	4 492,28 \$
202200141 (I)			2022-02-03	694	CENTRE D'AIDE ET RECHER	MANDAT DE CONCERTATION	18 691,50 \$
202200142 (I)			2022-02-03	826	CYTECH CORBIN	VERIFICATION SYSTEME GLYCO	247,96 \$
202200143 (I)			2022-02-03	2487	ENGLOBE CORP	SERVICES PROFESSIONNELS	1 906,87 \$
202200144 (I)			2022-02-03	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT TRANSP. H.TERR.	46 511,00 \$
202200145 (I)			2022-02-04	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER MENSUEL	1 173,32 \$
202200146 (I)			2022-02-04	427	SOC. DÉVELOPP. ÉCONOM.	CONT. CAMPAGNE RESTAURANT	6 281,35 \$
202200147 (I)			2022-02-04	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOYER MENSUEL GARAGE MRN	1 464,36 \$
202200148 (I)			2022-02-04	1824	GONTHIER, SOPHIE	LOYER MENSUEL	950,00 \$
202200168 (I)			2022-02-08	59	MUNICIPALITE DE BERTHER-P.	RURAL PARC FLUMIAL PHASE	5 000,00 \$
202200169 (I)			2022-02-08	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-R	P. RURAL MISE AUX NORMES SY	15 142,88 \$
202200170 (I)			2022-02-08	102	PARC REGIONAL DES APPAL	P. RURAL OFFRE HÉBERG. + SER	50 000,00 \$
202200171 (I)			2022-02-08	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	P. RURAL ÉCOLE MUSIQUE ST-F	4 888,00 \$
202200172 (I)			2022-02-10	29	JOURNAL L'OEIL BLANCHE	ANNONCES WEB	159,82 \$
202200173 (I)			2022-02-10	49	TOURISME CHAUDIÈRE-APP	ADHÉSION 2022	431,16 \$
202200174 (I)			2022-02-10	62	VILLE DE MONTMAGNY	TAXES MUNICIPALES MRC	10 638,00 \$
202200175 (I)			2022-02-10	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-G	LOYER IMMIGRATION	360,19 \$
202200176 (I)			2022-02-10	293	ELECTRO SAGUENAY LTÉE	STRUCTURES SOUTÈNEMENTS 1	6 616,63 \$
202200177 (I)			2022-02-10	423	GESTION GLOBAL USD INC.	FOURNITURES BACS	522,45 \$
202200178 (I)			2022-02-10	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD. BÉLANGER	322,44 \$
202200179 (I)			2022-02-10	788	LES ENT. GILBERT CLOUTIER	ERZE VERS DÉNEIGEMENT ÉD. BÉL	5 087,66 \$
202200180 (I)	10560		2022-02-10	852	KONE INC.	ENTRETIEN 01-01 AU 31-03-2022	896,63 \$
202200181 (I)			2022-02-10	1273	SOLUTIONS LOGIPRO	MAJ ET SUPPORT GESTION CLD	1 350,95 \$
202200182 (I)			2022-02-10	1373	LES LOGICIELS MÉTRIO INC.	ABONNEMENT ANNUEL MÉTRIO	2 299,50 \$
202200183 (I)	10561		2022-02-10	1404	LES SARTS ET LA VILLE	ADHÉSION ANNUELLE	470,00 \$
202200184 (I)	10562		2022-02-10	1527	ASS. DES GESTIONNAIRES R	ADHÉSION L. LACASSE	201,21 \$
202200185 (I)	10563		2022-02-10	1810	CORPORATION DE LA BIJOT	AIDE FIN. EXPOSITION RIOPELLE	13 535,00 \$
202200186 (I)			2022-02-10	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	32,00 \$
202200187 (I)			2022-02-10	2031	SOLUTIONS WEBILIO	MOD. SITE WEB MARCHÉ	109,23 \$
202200188 (I)	10564		2022-02-10	2143	GÉOCENTRALIS	3E VERS. LICENCE GÉOCENTRAL	8 265,27 \$
202200189 (I)			2022-02-10	2489	VIVRE EN VILLE	CONFÉRENCE C. LESSARD	100,00 \$
202200190 (I)			2022-02-10	2491	JOURNAL COMMUNAUTAIRE	PUBLICITÉ JANVIER	117,27 \$
202200191 (I)	10565		2022-02-10	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGN. NUM. N. LABRECQUE ET A	57,97 \$
202200192 (I)			2022-02-10	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	24,00 \$
202200193 (I)			2022-02-11	17	REVENU CANADA	DAS JANVIER 2022	11 733,88 \$
202200194 (I)			2022-02-11	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS JANVIER 2022	35 658,68 \$
202200195 (I)			2022-02-11	17	REVENU CANADA	DAS JANVIER 2022	1 354,32 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

9 mars 2022

Liste des paiements émis (du 2022-02-03 au 2022-03-02)

Détaillée par No déboursés

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200209 (I)	10566		2022-02-16	96	COMBEQ	ADHÉSION L. TANGUAY	638,11 \$
202200217 (I)	10567		2022-02-16	1842	LES CONSTRUCTIONS R. PA	TRAVAUX ENTRETIEN FENÊTRES	12 226,50 \$
202200219 (I)	10568		2022-02-16	2070	CAMILLE RIOUX	CORRECTION CARTE MARCHÉ	57,49 \$
202200221 (I)	10569		2022-02-16	2494	ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS	TRACTEUR, BECHUSE, CHARR	30 625,06 \$
202200234 (I)			2022-02-16	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES PROFESSIONNELS	275,95 \$
202200235 (I)			2022-02-16	127	CARREFOUR JEUNESSE-EMP	FRAIS DE SÉJOUR FAMILLE CON	629,15 \$
202200236 (I)			2022-02-16	311	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	L'HON. PROF. CONCOURS	3 578,60 \$
202200237 (I)			2022-02-16	834	LES CONCASÉS DU CAP IN	TONNAGE JANVIER	38 393,00 \$
202200238 (I)			2022-02-16	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOYER MENSUEL GARAGE MRN	1 464,36 \$
202200239 (I)			2022-02-16	1375	CHAUDIÈRE-APPALACHES É	CONTRIBUTION ANNUELLE	6 663,39 \$
202200240 (I)			2022-02-16	1736	STEM TI	MENSUALITÉS OFFICE 365	9 284,29 \$
202200241 (I)			2022-02-16	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	9 926,17 \$
202200242 (I)			2022-02-16	2018	BASE 132	2 000 ENV.-RETOUR	246,05 \$
202200243 (I)			2022-02-16	2129	BUROPRO CITATION INC	PORTE-DOCUMENTS	1 302,54 \$
202200244 (I)			2022-02-15	13	DES JARDINS SÉCURITÉ FINA	REMISE DU 01-01 AU 24-01-22	1 130,34 \$
202200245 (I)			2022-02-15	27	COMM. ADM. DE RÉGIME DE	REMISE JANVIER 2022	348,20 \$
202200246 (I)			2022-02-15	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 01-01 AU 22-01-22	4 925,36 \$
202200250 (I)	10578		2022-02-22	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	TMUTATIONS DE DÉCEMBRE	575,00 \$
202200251 (I)			2022-02-22	62	VILLE DE MONTMAGNY	SHÉMA COUV. RISQUES NOV. ET	1 574,02 \$
202200252 (I)			2022-02-22	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-G	LOCATION LOCAL MARCHÉ	360,19 \$
202200253 (I)			2022-02-22	127	CARREFOUR JEUNESSE-EMP	PRÉP. MISSION FRANCE 2021	1 000,00 \$
202200254 (I)			2022-02-22	842	LAURENTIDE RESOURCES 1	COLLECTE MATIÈRES DANGERE	71,20 \$
202200255 (I)			2022-02-22	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MJ	HONORAIRES CARTE ÉVALUATIO	10 872,73 \$
202200256 (I)	10579		2022-02-22	1670	PUROLATOR INC.	ENVOIS	64,02 \$
202200257 (I)			2022-02-22	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	9 926,17 \$
202200258 (I)			2022-02-22	2031	SOLUTIONS WEBILIO	MOD. VISUELLES	109,23 \$
202200259 (I)			2022-02-22	2129	BUROPRO CITATION INC	LOCATION IR-A-DV5255	227,54 \$
202200260 (I)			2022-02-22	2175	CONSULTANTS FORESTIERS	HONORAIRES T. CLEMONT JAN	1 989,07 \$
202200261 (I)	10580		2022-02-22	2497	ROBITAILLE, MÉLANIE	STAGE FABRIQUE ST-PIERRE 1/3	250,00 \$
202200262 (I)			2022-02-22	2498	ARTEFACTUEL	2e VERS. 25 % CONTRAT	12 302,33 \$
202200269 (I)			2022-02-10	480	VISA	VISA D. RACINE AU 31-01-22	456,46 \$
202200272 (I)			2022-02-25	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	IMPARTITION VID. FOSSES JANV.	1 092,00 \$
202200273 (I)			2022-02-25	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	158,10 \$
202200274 (I)			2022-02-25	1538	COOP. D'INFORMATIQUE MJ	LOGICIEL GESTION FIN 3/12	33 014,62 \$
202200275 (I)			2022-02-25	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES ET PEINTURE LO	364,28 \$
202200276 (I)			2022-02-25	1854	LAHOUD, PIERRE	PHOTOS AÉRIENNES	500,00 \$
202200277 (I)			2022-02-25	2618	BASE 132	ÉTAPE PRÉ-ENORÉE MARCHÉ	197,76 \$
202200278 (I)			2022-02-25	2655	JHA PHOTOGRAPHIE	20 SÉANCES PHOTOGRAPHIQUE	3 500,00 \$
202200279 (I)			2022-02-25	2688	LES PRÉSENTIEUX	DESIGN TA. JOS À MONTMAGNY	1 235,98 \$
202200280 (I)			2022-02-25	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	640,75 \$
202200281 (I)			2022-02-25	2129	BUROPRO CITATION INC	LOCATION IR-A-DV5540	273,04 \$
202200311 (I)			2022-03-02	59	MUNICIPALITE DE BERTHER-P.	COMPENSATION COLL. SÉL. COU	28 384,82 \$
202200312 (I)			2022-03-02	62	VILLE DE MONTMAGNY	COMPENSATION COLL. SÉL. COU	201 243,37 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4

6560



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

9 mars 2022

Liste des paiements émis (du 2022-02-03 au 2022-03-02)

Détailée par No déboursés

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° four.	Nom	Description	Montant
202200313 (1)			2022-03-02	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	COMPENSATION COLL SÉL COÙ	30 421,22 \$
202200314 (1)			2022-03-02	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	COMPENSATION COLL SÉL COÙ	43 758,83 \$
202200315 (1)			2022-03-02	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	COMPENSATION COLL SÉL COÙ	11 439,50 \$
202200316 (1)			2022-03-02	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-R	COMPENSATION COLL SÉL COÙ	21 119,94 \$
202200317 (1)			2022-03-02	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX	COMPENSATION COLL SÉL COÙ	2 834,04 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

818 977,85 \$

Total des paiements émis

818 977,85 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 125 386,10 \$

Total des dépôts direct 693 591,75 \$

818 977,85 \$

Paiement annulé

N° four. Nom

N° four.	Nom	N° Déboursé	N° chèque / N° achat	N° rés./Régl.	Date	Description	Montant achat	Montant paiement
1257	JAGUAR MÉDIA INC.							
		202200271 (1)			2022-02-24	FPA ABONNEMENT RIMQ 2022		661,11 \$
		202101987			2021-12-01	FPA ABONNEMENT RIMQ 2022	661,11 \$	661,11 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 818 977,85 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 MARS 2022

Un état des revenus et dépenses au 3 mars 2022 a été déposé.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-03-32

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.